

# PROJET PEDAGOGIQUE



# ALSH FABULOS DROLLES

**Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans  
2021**



# SOMMAIRE

Partie 1 : L'Organisateur et la structure.....	4
I L'association Languedocienne Pour la Jeunesse.....	4
1) Les structures de l'association.....	4
2) Les projet éducatif et objectifs de l'ALPJ.....	4
2.1 Les valeurs éducatives de l'ALPJ.....	5
II La structure l'ALSH « Fabulos Drolles ».....	6
1) L'ALSH « Fabulos Drolles.....	6
2) L'implantation de l'ALSH.....	6
3) La capacité d'accueil .....	6
4) Présentation de l'équipe d'animation et leur rôle.....	7
5) Aménagement des espaces.....	8
6) Période d'ouverture.....	8
7) La communication.....	8
8) Le fonctionnement.....	8
Partie 2 : Objectifs pédagogiques et actions éducatives.....	9
I) Objectifs pédagogiques et actions de « Fabulos Drolles ».....	10
1) Favoriser les relations fondées sur l'échange, le respect mutuel et la coopération.....	11
2) Favoriser l'accueil du matin et du soir.....	12
3) Contribuer au devenir citoyen de l'enfant en le rendant acteur de ses loisirs tout en favorisant l'autonomie et la responsabilité.....	13

4) Respecter l'individualité et le respect de chacun.....	14
5) Sensibiliser les enfants à l'importance des règles d'hygiènes et de santé.....	15
6) Développer l'apprentissage de la vie en collectivité.....	15
7) Responsabiliser l'enfant par rapport à son milieu, à son environnement et au matériel.....	16
8) Sensibiliser l'enfant à l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté.....	17
9) Développer la coéducation.....	17
10) Favoriser l'ouverture d'esprit et la découvertes.....	18
II) Les activités et les sorties.....	19
Partie 3 : La Vie quotidienne.....	20
1) Déroulement d'une journée type à l'ALSH.....	20
2) Les repas et le goûter.....	21
3) Le repos et les temps calmes.....	21
Partie 4 : Le rôle et les fonctions de l'animateur.....	22
1) La préparation & le bilan des sessions.....	22
2) L'engagement de l'animateur.....	23
3) La gestion du matériel.....	24
4) Hygiène et sécurité.....	24
5) L'évaluation.....	25



## Partie 1 : L'organisateur et la structure d'accueil

### I L'association Languedocienne Pour la Jeunesse (ALPJ)

L'association Languedocienne Pour la Jeunesse est régie par La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901<sup>1</sup>, par le décret du 16 août 1961 "relative au contrat d'association" et par La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale<sup>2</sup>. Le siège social de l'ALPJ est localisé, dans le quartier du Plan des 4 Seigneurs à Montpellier.

#### 1) Les structures de l'association

L'ALPJ réunit **6 structures associatives indépendantes** :

- une **MECS**<sup>3</sup> qui accueille de jeunes mères âgées de moins de 21 ans enceintes ou avec enfant(s),
- « **L'Appui Parental** », un service d'accompagnement des familles ;
- « **Ginkgo Biloba** », crèche multi-accueil,
- « **Les Fabulettes** » crèche multi-accueil,
- « **Les Infantines** » crèche multi-accueil,
- « **Fabulos Drolles** » un ALSH de proximité

Toutes ces associations sont regroupées autour d'un **seul et unique projet associatif**. Les structures sont en **gestion autonome**. Chaque structure a un(e) directeur(trice) et doit rendre des comptes à la direction de l'ALPJ. Les structures sont en partenariat entre elles et sont basées sur les mêmes valeurs éducatives et pédagogiques.

#### 2) Le Projet éducatif et objectifs de l'ALPJ

**L'ALPJ a des objectifs mis en valeur dans le projet associatif notamment la volonté de :**

Répondre à des besoins sociaux/ Assurer la protection de l'enfance/ Favoriser les relations parents-enfants/ Favoriser la socialisation/ Favoriser l'intégration sociale et professionnelle/ L'aide à l'autonomie et à la responsabilité/ Favoriser la valorisation des personnes/ Promouvoir la parentalité/ Former des citoyens responsables/ Développer des initiatives visant la dignité/ l'épanouissement physique et moral, l'autonomie des personnes/ Venir en aide aux jeunes adultes/ Contribuer à la reconstruction du tissu social/ Contribuer à l'épanouissement physique et moral des enfants, notamment en favorisant leurs accès à la culture et aux loisirs.

---

1 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570>

2 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000215460&categorieLien=id>

3 MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

## 2.1 Les valeurs éducatives de l'ALPJ

Assurance pour chacun d'être considéré en tant que citoyen

Assurance pour chacun d'être respecté

Possibilité pour l'être humain d'évoluer favorablement

Égalité des êtres humains, la Laïcité

- **La citoyenneté** dans le but de former des enfants à une démocratie et de les rendre responsables du milieu dans lequel ils vivent. Également d'inviter les enfants à connaître leur pays et être conscients des problèmes sociaux.
- **La laïcité** pour affirmer le respect fondamental dans sa diversité.
- **La solidarité** en développant une ouverture d'esprit vers l'échange, le partage, l'écoute et la vie collective.
- **L'épanouissement** physique et moral de l'enfant par des activités ludiques.
- **La découverte et le respect de l'environnement** (mini séjours et nuitées) en apprenant à connaître et à comprendre le monde tout en protégeant et en respectant l'équilibre naturel.
- **S'ouvrir vers l'extérieur par la rencontre avec d'autres enfants** d'accueil de loisirs différents, par des liens intergénérationnels qui se tissent avec des personnes âgées, par des projets à caractère humanitaire.

Toutes **ces valeurs** sont dans **le projet associatif de l'ALPJ**. L'association a un réel objectif social, en proposant ses champs d'actions et ses valeurs notamment **dans l'enfance et la réinsertion sociale**.

## II La structure l'ALSH « Fabulos Drolles »

### 1) L'ALSH « Fabulos Drolles »

« Fabulos Drolles », est l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'ALPJ.

« Fabulos Drolles » accueille des enfants de **3 à 12 ans** depuis 1990. Tout enfant est accepté et accueilli selon leur besoin dans une ambiance familiale et bienveillante (l'accueil des enfants est avant tout discuté avec les parents ou les éducateurs pour adapter au mieux la structure à l'enfant).

### 2) L'implantation de l'ALSH

L'ALSH « Fabulos Drolles » est implanté dans l'enceinte du groupe scolaire DOCTEUR CALMETTE./ AGRIPPA D'AUBIGNE. L'entrée se trouve rue des 4 vents à Montpellier. L'école se situe dans le secteur nord-ouest de Montpellier dans le quartier du plan des 4 Seigneurs. L'accès est facilité par les transports en commun (Tramway *Ligne 1* – Arrêt “*Université*” puis Bus *La navette* – Arrêt “*Plan des 4 seigneurs*”).

L'A.L.S.H. se situe à 15 minutes à pieds du bois de Montmaur et 25 minutes du zoo de Lunaret.

### 3) Capacité d'accueil

L'A.L.S.H. bénéficie d'un agrément de la Direction Départementale de la cohésion Sociale (DDCS) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour accueillir 40 enfants âgés de 3 à 6 ans et 36 enfants âgés de 6 à 12 ans. Nous accueillons tous les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Les enfants sont **répartis par groupe** :

Les Écureuils (3-4 ans)

Les Bambins (4-6ans)

Les Caminots (6-12ans)



#### 4) Présentation de l'équipe d'animation et leur rôle

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « FABULOS DROLLES » est dirigé par un directeur : MR ALBERT DAMIEN titulaire du diplôme professionnel de l'animation, **le BPJEPS Animation Sociale (AS) avec l'UC de direction**. Il est secondé par une directrice adjointe également titulaire du **BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP) avec l'UC de direction**. Pour diriger un Accueil Collectif de Mineur (ACM), le directeur et son adjoint ont au minimum le BAFD en cours ou son équivalence.

**L'équipe d'animation** est essentiellement composée d'animateurs et d'animatrices titulaires du BAFA ou diplôme équivalent (CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance, CQP, CJEPS, BAPAAT, BPJEPS...). Il arrive souvent que nous faisons appel à des animateurs occasionnels afin de répondre à la demande des effectifs d'enfant.

**Le nombre d'animateurs** prévus, se fait en fonction de la capacité d'accueil et du type d'activités :

**Pour les 3/6 ans :**

- 1 animateur pour 8 enfants présents dans la structure

**Pour les 6-12 ans :**

- 1 animateur pour 12 enfants présents dans la structure

A noter, qu'il y aura lors des vacances d'été, un animateur possédant le brevet de Surveillant de Baignade (SB).

Un agent de service, compose également notre équipe d'animation. Les mercredis étant en période périscolaire et bénéficiant des agents de service de la mairie, les agents de l'ALSH sont en situation d'animation avec les animateurs. Pendant les vacances, l'agent de service est chargé d'entretenir les locaux de l'A.L.S.H. et de préparer (réchauffer et servir) les repas du midi ainsi que le goûter. L'agent de service fournit également un dossier administratif et médical complet. Son recrutement est aussi basé sur sa capacité à travailler au contact des enfants accueillis à l'ALSH.

A l'embauche, tout notre personnel a fourni **un dossier administratif complet** comprenant :

- L'original ou la copie du diplôme (BAFA ou équivalence)
- Un certificat médical stipulant : « A jour des vaccinations obligatoires » ou une photocopie des vaccinations obligatoires à jour.
- Des documents valides confirmant leur état civil.

## 5 ) Aménagement des espaces

L'A.L.S.H. occupe certains lieux de 2 écoles : Ecole élémentaire Dr Calmette & Ecole Maternelle Agrippa d'Aubigné. Nous avons accès aux espaces extérieurs : des cours avec des structures de jeux d'enfants, un terrain de sport et d'un jardin). Les espaces intérieurs nous **permettent d'aménager 4 salles d'activités** propre à **chaque groupe d'âges** ; d'une salle de motricité ; d'une salle polyvalente et d'une salle de sieste. Nous disposons enfin de 3 blocs sanitaires et de 2 salles de restauration adaptées aux maternels et aux primaires.

## 6) Période d'ouverture

L'ALSH accueille les enfants tous les mercredis et toutes les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de Noël). L'A.L.S.H. accueille les enfants en journée complète afin de faciliter la participation de l'enfant et de permettre à l'équipe d'animation de mener des projets avec les mêmes enfants. Cette présence continue facilite aussi les sorties plus ou moins éloignées de l'A.L.S.H.

Les permanences pour les inscriptions et la rencontre avec les familles se déroulent tous lundis de 16h30 à 18h30 et tous les mercredis de 17h à 18h30 (pendant les semaines scolaires) et tous les jours de 17h à 18h30 sauf le vendredi (pendant les vacances scolaires).

**Attention Réadaptation COVID : Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école, nous privilégions les RDV téléphoniques et la communication par mail.**

## 7) LA COMMUNICATION

Nous utilisons **les panneaux d'affichages municipaux** (situés devant l'école primaire du Docteur Calmette et ceux de l'école maternelle Agrippa d'Aubigné) afin de nous présenter, de prévenir des périodes d'inscriptions et d'évènements à venir.

**Les plannings et informations diverses** sont disponibles à l'entrée et à la sortie des accueils autonomes du matin et du soir. L'ensemble des informations concernant l'A.L.S.H. est à retrouver également sur **le site [www.alpj.org](http://www.alpj.org) et sa page Facebook**. Enfin l'accueil de loisirs est joignable par **mail** : [fabulos-drolles@orange.fr](mailto:fabulos-drolles@orange.fr) et **par téléphone** : **04 99 61 1126** .

## 8) LE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'A.L.S.H. Fabulos Drolles est précisé dans le règlement intérieur (Cf. "Règlement Intérieur 2011).

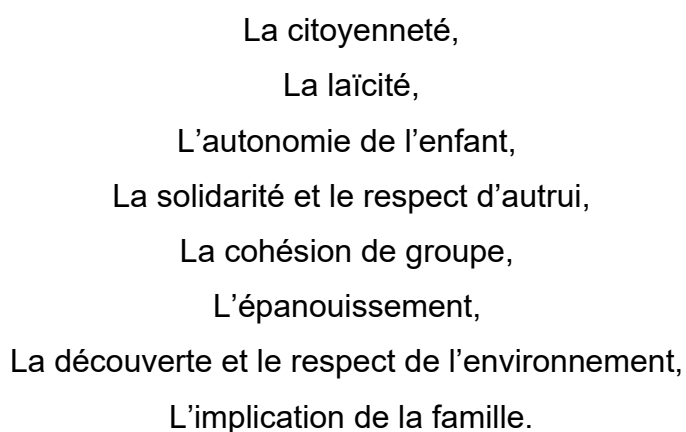
## Partie 2 : Objectifs pédagogiques et actions éducatives

### I) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES et ACTIONS de « FABULOS DROLLES »

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs « Fabulos Drolles » propose d'accueillir **chaque enfant** dans **un environnement sécurisé, divertissant et enrichissant**. Nous souhaitons répondre aux besoins d'activités des enfants tout en leur laissant la place et la possibilité de s'occuper seul et à plusieurs sans la présence de l'adulte. L'enfant sera au centre de l'activité proposée sous forme de jeu adapté à son évolution physique et psychologique.

Nous participons à **ses premiers enrichissements** qui comportent la découverte et la maîtrise de lui-même et de son environnement humain et matériel dans le but de trouver sa place, à travers l'éducation populaire et des méthodes pédagogiques adaptées.

#### Les valeurs de l'accueil de loisirs sont :



La citoyenneté,  
La laïcité,  
L'autonomie de l'enfant,  
La solidarité et le respect d'autrui,  
La cohésion de groupe,  
L'épanouissement,  
La découverte et le respect de l'environnement,  
L'implication de la famille.

Ces valeurs font vivre l'accueil de loisirs et sont la base des activités proposées au sein de l'association. Le projet pédagogique est la mise en œuvre des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'équipe d'animation. Ce projet découle du projet associatif écrit par l'ALPJ.

L'équipe d'animation a pour **objectifs pédagogiques** de :

## 1) Favoriser les relations fondées sur l'échange, le respect mutuel et la coopération

En utilisant l'échange comme vecteur de la communication, nous voulons faire profiter chaque enfant des **“richesses” de l'autre**. Chaque acteur de l'accueil de loisirs (enfant, parent, animateur, agent d'entretien, partenaires) peut apporter à l'autre. **La parole de chacun doit rester libre** à tout moment, les conseils d'enfant, le moment de rassemblement et de présentation de la journée et le goûter sont des temps prévus et quotidiens où l'animateur et l'enfant peuvent s'exprimer librement. Les événements inter-centres, qui mélangent les enfants de plusieurs accueils de loisirs, sont l'occasion de rencontrer d'autres enfants résidant dans un autre quartier de Montpellier. Les achats pour certains goûters et pour les activités de cuisine se déroulent chez les commerçants du quartier du plan des 4 seigneurs permettant ainsi de côtoyer les voisins de l'accueil de loisirs et **créer un lien de proximité** avec les différents acteurs du quartier.

La notion de respect mutuel doit être abordée dès le plus jeune âge de l'enfant car elle pose les premières bases des limites dans sa relation à l'autre. Les règles de vie décidées, expliquées et affichées par tous les acteurs dans tous les groupes d'âges permettront de les sensibiliser et de les rappeler aux enfants. Ces règles de vie se mettront en place à chaque début de semaine pour les vacances et à chaque début de mois pour les mercredis. L'illustration de ces règles par des dessins, des photos accompagnés de couleurs est favorisée par rapport à une liste de mots (souvent illisible pour les enfants scolarisés en école maternelle). Grâce à des jeux simples et des temps d'expression au sein de courts bilans (« La météo de la journée », « Le chat du jour »), les mots de l'animateur et de l'enfant sont souvent riches d'informations.

Les relations entre enfants sont nombreuses, notre rôle est de leur faire comprendre qu'elles peuvent **être bénéfiques** pour chacun et pour le groupe. Des jeux intérieurs/extérieurs ou des ateliers de création, des grands jeux ou les plus jeunes et les plus âgés se côtoient toute la journée permettent de **développer la coopération entre les enfants**. Les enfants plus âgés (6-12ans) peuvent venir aider les plus jeunes (3-4ans) dans la réalisation de certaines tâches. A l'inverse, les plus jeunes peuvent apporter leur créativité aux plus âgés, par exemple, lors de la préparation d'un spectacle. **La complémentarité** dans les jeux collectifs est à favoriser et l'entraide dans les différents moments de la journée (pendant le repas, pour se laver les mains, pour nettoyer et ranger le matériel) doit devenir naturelle. **Des projets de solidarité** tout au long de l'année et sur certains événements (Marché de Noël pour une collecte de jeux et vêtements d'enfants – Fête de l'A.L.P.J.)

permettront également aux enfants de vouloir aider mais à l'extérieur de l'accueil de loisirs voire vers l'étranger.

## 2) Favoriser l'accueil du matin et l'accueil du soir :

Nous mettons en place un "accueil autonome" qui permet à l'enfant, au parent, à la famille et à l'accompagnant **de prendre son temps pour arriver** et/ou partir de l'accueil de loisirs. Cet accueil, **chaleureux et convivial**, est l'occasion de mettre en confiance chaque enfant et de lui permettre de démarrer ou finir sa journée à l'accueil de loisirs. Pendant l'accueil autonome du matin et du soir, la famille et les accompagnants sont invités à demeurer dans l'accueil de loisirs **aussi longtemps qu'ils le souhaitent** pour regarder, participer, échanger. En effet pendant l'accueil autonome, différents pôles sont organisés pour que les enfants puissent choisir ce qu'ils veulent faire (dessins, constructions, jeux de société, jeux extérieurs, petites planches à roulette...). L'équipe pédagogique apprend aux enfants à **être de plus en plus autonomes**. Par exemple pour les plus petits, les animateurs apprennent aux enfants qu'en arrivant à l'accueil de loisirs, ils doivent poser leurs affaires et peuvent participer à l'activité qu'ils souhaitent. En répétant les mêmes rituels, les enfants apprennent et finissent par aller poser leurs affaires tout seuls, sans l'aide de l'adulte.

Toutes les salles et lieux des accueils de loisirs maternel et primaire **sont ouverts et disponibles**. Ces lieux, qui **sont décorés et adaptés** en lieux de vie, permettront à l'enfant de trouver **des repères** matériels et humains afin de participer à la transformation de l'école en accueil de loisirs. Afin de constater l'état d'humeur de l'enfant, chacun pourra apposer au-dessus de ses affaires un sourire (pour une bonne humeur), une grimace (pour une humeur maussade), ou remplir la suite de « Aujourd'hui, je suis ... ». L'enfant peut choisir de rester dans le coin d'activités lié à son groupe d'âges ou circuler dans tous les autres lieux afin de répondre à son envie de jouer seul ou à plusieurs, retrouver les enfants plus âgés ou plus jeunes, participer aux jeux et ateliers proposés par les animateurs, ne rien faire, seul ou à plusieurs. Durant l'accueil autonome, les groupes d'âges ne sont pas cloisonnés, permettant ainsi à tous les enfants de pouvoir faire connaissance et se côtoyer.

L'accueil autonome du soir se déroule de 17H00 (heure à laquelle le portail d'entrée s'ouvre) à 18H30. L'accueil autonome du soir pour les "Ecoreuils" (les enfants âgés de 3 à 4 ans) se déroule dans l'accueil de loisirs maternel (salle ou cour intérieure) afin de permettre à chaque enfant de terminer son après-midi dans un lieu familier. Le rassemblement des affaires en est également facilité pour l'enfant et pour ses parents. L'accueil autonome du soir pour les "Bambins" (les enfants âgés de 4 à 6 ans) se déroule dans l'accueil de loisirs

primaire. De la même manière que “Le café des Parents”, des temps de bilan et évaluation pourront être proposés aux parents afin de recueillir les avis de tous sur l'accueil de leurs enfants à Fabulos Drolles. **Les intentions désignées pour l'accueil autonome du matin prévalent pour le soir.**

Pour le bon déroulement de ces accueils autonomes, le rôle de l'animateur est prépondérant dans sa relation à l'enfant et ses accompagnants, l'animation de jeux ou d'ateliers, **l'instauration de discussions ou d'échanges**. Les animateurs ne sont pas présents pour animer uniquement un jeu ou un atelier mais bien chargés de “la vie” de tout un lieu (coin d'activités de “Ecureuils”, salle polyvalente, etc.) et ainsi donner un sens à l'action d'ACCUEILLIR. L'animateur de chaque lieu est amené à gérer plusieurs animations ou ateliers. Ces temps d'accueil sont l'occasion d'échanges et de retours avec les parents sur le déroulement de la journée passée ou des situations particulières.

### **3) Contribuer au devenir citoyen de l'enfant en le rendant acteur de ses loisirs tout en favorisant l'autonomie et la responsabilité**

Chaque enfant accueilli est considéré comme **une personne unique** et différente avec **ses particularités**. L'organisation de l'accueil des enfants en groupe d'âge ne doit pas effacer l'importance de l'hétérogénéité de cet ensemble. L'objectif de l'accueil de loisirs est de participer à la construction physique, mentale et identitaire de chaque enfant. Chaque acteur encadrant est sensibilisé à ces notions et permet à chaque individualité de s'exprimer librement.

Le cadre de référence sur lequel l'ALSH s'appuie concernant la participation des enfants, est la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** (CIDE). D'après celle-ci, les enfants ont « un statut de personne et de citoyen »<sup>4</sup>. La participation des enfants au sein de l'accueil de loisirs, leur donne **la possibilité d'exercer leurs droits démocratiques**. Pour permettre la participation des enfants, il est nécessaire qu'ils soient **considérés comme des acteurs à part entière** au sein de l'ALSH, acteurs de leur temps de loisirs. Les adultes en ce sens doivent être prêts à **se remettre en question** sur leur pratique. L'ALSH, un des espaces où les enfants peuvent exprimer leurs demandes et leurs attentes. C'est un espace propice à **valoriser la participation des enfants**. Il faut pour cela leur donner cette possibilité là, en créant des espaces de paroles/conseils d'enfants au sein des accueils de loisirs. A travers l'animation, les animateurs et directeurs peuvent accompagner les jeunes dans leurs projets, leur donner la possibilité d'agir, afin de leur **permettre de construire un monde dans lequel ils ont envie de vivre, et de façonner** au sein de la société.

---

<sup>4</sup> [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv\\_Droit\\_Enfant.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf)

« **Le conseil d'enfant** » : Il permet aux enfants (6/12 ans) d'être acteurs de leur journée et leur permet de faire des choix par rapport à leurs envies et leurs besoins, en lien avec le projet pédagogique. En ce sens des ateliers leurs sont proposés (en fonction des demandes des enfants), en plus de l'activité prévue par le planning.

A chaque début de période (semaine ou mois), les enfants du groupe d'âges des Caminots, sont **invités à participer** au conseil d'enfant (le conseil d'enfant peut s'effectuer en plusieurs fois mais ne doit pas dépasser 30 minutes à chaque séance). Tous les participants (enfants, animateurs, directeurs) sont au même niveau pour donner leurs idées et prendre les décisions qui organiseront leurs temps de loisirs. Au cours de ce temps de discussion, il doit y avoir un président de séance (qui anime et structure les thèmes abordés), un secrétaire (qui prend écrit sur un cahier les demandes des enfants pour qu'il y ait une trace écrite et un suivi des conseils et note les idées) et deux régulateurs (qui interrompt une "cacophonie ambiante"). Ainsi le planning d'activités mis en place par l'équipe d'animation est remis en question et les règles de vie sont déterminées. Il peut être envisageable de modifier le déroulement des journées d'animation, de choisir les sorties, de prévoir les goûters, etc. L'avis des enfants est demandée par le biais de jeux afin de nous permettre de nous améliorer.

Les enfants mettent en place dès le premier jour tout leur planning d'activités et leurs règles de vie avec l'animateur. Ce dernier utilisera la dynamique de projets afin de proposer aux enfants de s'investir dans une réalisation ou une création avec un objectif et un terme. Nous souhaitons laisser la place à l'enfant de pouvoir **créer ses vacances** et ses **temps de loisirs** en cohérence avec son âge, les objectifs du projet pédagogique et les moyens matériels et humains de l'ALSH.

#### 4) Respecter l'individualité et le rythme de chacun

Les jours où nous accueillons les enfants sont des **périodes de loisirs et de vacances**. Il est essentiel de ne pas omettre l'importance des différents rythmes que composent une journée et ceux qui caractérisent chaque enfant. L'individualité et les particularités de chaque enfant doit être pris en compte et ne doit pas s'effacer dans le collectif d'un groupe d'âges. L'animateur est conscient de l'importance de son rôle dans la construction physique, mentale et identitaire de l'enfant en lui laissant la place et le temps nécessaire à son expression, son adaptation et sa participation. Ainsi, un enfant fatigué doit pouvoir se reposer et ce à n'importe quel moment de la journée. Un enfant mal réveillé peut se reposer dès son arrivée, être oisif toute la matinée et participer aux activités l'après-midi. Nous veillons à l'instauration, à l'accompagnement et au respect des temps de sieste pour

les enfants de 3 à 4 ans, et nous le proposerons à tous les enfants. Notamment, après le déjeuner où un temps calme (1h à 2h avec au moins 15 à 30 mn de moments très calmes) permet d'entamer la digestion et de se reposer avant l'après-midi.

## 5) Sensibiliser les enfants à l'importance des règles d'hygiène et de santé

La découverte et l'apprentissage des règles d'hygiène et de santé **sont fondamentales** dans le développement de chaque enfant, c'est pourquoi les notions d'hygiène (se laver les mains plusieurs fois par jour, aller aux toilettes, boire de l'eau régulièrement, se protéger du soleil, etc.) sont **abordés quotidiennement** avec les enfants également grâce au jeu, la mise en scène, la chanson et la danse.

Les règles de vie représentées par des images permettent à l'enfant de se rappeler les notions abordées. Nous ne négligeons pas les notions d'équilibre alimentaire pour tous les repas, y compris les goûters et les événements festifs (anniversaires, grands jeux, inter-centres, etc.). Les repas sont l'occasion d'apports énergétiques fondamentaux et de découvertes culinaires, c'est pourquoi l'enfant est amené à goûter les plats présentés avant de refuser de les manger. En aucun cas, un enfant sera obligé de manger un aliment ou un plat et subira une sanction pendant un temps de repas. Pour faciliter le déroulement du repas, des animations peuvent le compléter (Décoration thématique de la salle de repas, "Le petit train du repas", "Quizz : D'où vient ce qu'on mange ? Etc.).

## 6) Développer l'apprentissage de la vie en collectivité

Nous désirons apporter à l'enfant dès son plus jeune âge des notions de vie en collectivité afin de faciliter sa capacité à exister au sein d'un groupe. Une alternance est respectée entre les jeux individuels et collectifs. La construction de la réussite individuelle et collective est également partagée dans le but de créer chez l'enfant un questionnement sur l'importance de gagner ou perdre seul ou à plusieurs. Les plannings d'activités développés par l'équipe d'animation sont thématiques et permettent donc à l'animateur de faire découvrir et de sensibiliser l'enfant sur **la tolérance des autres** (différences physiques et sociales, handicaps) afin de ne pas stigmatiser ses particularités.

Des enfants en situation de handicaps sont accueillis dans les différentes tranches d'âges tout au long de l'année. Tout enfant, a le droit à des temps de loisirs, des temps de repos. Le fait d'accueillir les enfants en situation de handicap, permet de lutter petit à petit contre les discriminations. Les accueillir leur permettent de pouvoir créer un tissu social (camarades, amitiés...). Ils permettent aussi aux enfants de s'ouvrir à l'autre et de découvrir que **les différences font les richesses de chacun**. Les différences permettent d'apprendre des uns et des autres,



d'échanger sur nos expériences et nos connaissances, de faire vivre l'**éducation populaire**. Les différences sont **complémentaires** et permettent d'aller plus loin dans une vie en collectivité. Chacun apporte quelque chose, sa vision, ses valeurs, ce qui permet de valoriser chacun dans un collectif. Cette inclusion dans les groupes d'âges permet ainsi aux enfants de se côtoyer en intégrant les différences de chacun.

## 7) Responsabiliser l'enfant par rapport à son milieu, à l'environnement et au matériel

Au sein de l'accueil de loisirs, l'enfant évolue dans un milieu adapté et aménagé. Ce milieu (salle d'activité décorée et organisée, sanitaires et réfectoires adaptés à la taille des enfants, etc.) symbolise un lieu de vie où **l'enfant est l'acteur principal**. L'adaptation et l'aménagement des lieux de vie sont prévus pour l'enfant et perdureront également grâce à chacun d'eux. C'est pourquoi, nous intégrerons dès les premiers jours de leur accueil des temps de découverte du milieu intérieur et extérieur et des jeux pour instaurer et sensibiliser les enfants aux règles de vie.

**Le respect du matériel** prêté, emprunté mais également leur propre matériel que l'enfant utilise ou porte sur lui n'est pas évident mais essentiel. Le fait de prendre l'habitude de poser ses affaires au portemanteau personnalisé (pour mieux le reconnaître et se l'approprier) est un outil permettant à l'enfant de ne pas égarer ses habits et ses biens. Pour l'aider, les animateurs n'hésiteront pas instaurer des codes couleurs ou des symboles distinctifs facilitant ainsi la récupération des affaires personnelles et pourront également installer des rangements spécifiques pour un groupe d'enfants. Le rangement peut se découvrir et s'apprendre grâce au jeu, au chant et à la danse afin de le rendre convivial et collectif. Ceci s'applique également au rangement de l'activité qui doit faire partie intégrante de cette dernière et qui concerne tous les acteurs. Le respect du matériel mis à disposition est important si l'on veut faire comprendre que ce ne sont pas des consommables mais du matériel de longue durée.

Il nous paraît indispensable de ne pas attendre que l'enfant perde ses vêtements, dégrade un mur ou perce volontairement un ballon de jeu extérieur pour lui expliquer pourquoi et comment il doit prendre soin du matériel prêté et quelle importance il existe dans le rangement de ce qu'il vient d'utiliser. Dès son plus jeune âge, l'enfant est en capacité et en droit de comprendre comment et pourquoi il agit.

## 8) Sensibiliser l'enfant à l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté

Il est essentiel de transmettre à l'enfant **l'importance de son impact** dans

l'environnement naturel dont il fait partie. Des thèmes autour de la nature permettront aux animateurs de développer des plannings d'activités, d'animations et de sorties afin d'instaurer et faciliter le respect de l'environnement naturel. Nous pouvons utiliser un jardinet/ potager, en partenariat avec l'école maternelle Agrippa d'Aubigné et démontrer les productions et les richesses de la nature. Les problèmes actuels de l'environnement peuvent être abordés afin de sensibiliser mais aussi rendre responsable les enfants de la préservation de l'environnement naturel grâce à des actions quotidiennes (découverte du tri des déchets, utilisation des produits non nocifs, éviter de manger des ressources qui risquent de disparaître).

Le but n'étant pas de tenir des discours moralisateurs mais d'**apporter des ressources** aux enfants afin de les sensibiliser au monde qui les entourent et ce notamment par le biais **de valeurs fondamentales** comme : le respect des individus et de l'environnement, la consommation raisonnable de l'eau, la sensibilisation au gaspillage alimentaire et aux diverses solutions éco-citoyennes (tri sélectif, recyclart, utilisation de matériaux de récupération...), ainsi que **la prise de conscience** de la responsabilité de chacun dans sa vie quotidienne. Des jeux sur le tri sélectif peuvent se mettre en place facilement dans le but de sensibiliser les enfants sur le devenir ou le recyclage des déchets.

## 9) Développer la coéducation

Dans nos missions éducatives menées pour le développement de chaque enfant, nous souhaitons **rester en cohérence avec les parents** et faciliter l'intervention d'acteurs tiers. Les parents et les membres des familles seront impliqués dans la préparation et le déroulement d'activités en participant à l'organisation d'un évènement festif, en intervenant en tant qu'animateur lors d'un grand jeu, en encadrant un groupe lors d'une sortie, etc. Afin de faciliter la communication avec les parents, les animateurs sont sensibilisés sur l'importance d'être également disponible pour les parents pendant les accueils autonomes.

Nous considérons que les retours négatifs comme positifs sont importants afin de pouvoir échanger sur notre fonctionnement et sur l'évolution des enfants accueillis et de partager des points de vue. Tous les évènements (non graves) ne seront pas rapportés systématiquement aux parents car notre rôle est aussi de permettre à l'enfant de pouvoir se tromper et faire des erreurs afin de respecter ensuite les limites expliquées et notifiées qui cadrent les possibilités et les interdits. Nous voulons également rester "ouverts", c'est-à-dire que chaque parent peut venir et rester tout au long des journées d'animation pendant lesquelles son enfant est accueilli. "Le café des Parents" est organisé dans le but de

**renforcer la convivialité** de l'accueil. Il peut se dérouler à l'accueil, tous les parents et les accompagnants sont conviés

Nous mettrons en place des jeux et des animations **orientés vers l'extérieur** du centre afin de **rencontrer** les voisins, les commerçants et les passants du quartier du plan des quatre seigneurs. Des temps de discussion sous forme de "Forums" seront organisés réunissant les enfants – animateurs – parents. Certains achats nécessaires pour des activités de cuisine notamment, s'effectueront chez les commerçants de la place du quartier. Grâce à des liens renforcés avec la maison de retraite protestante, les enfants et les personnes âgées peuvent se côtoyer et vivre ensemble lors d'ateliers au cours de l'année (ateliers au Musée Fabre, atelier couture, atelier livre de cuisine) et lors d'évènements annuels tels que le marché de Noël de l'accueil de loisirs et le fête de l'A.L.P. J ou de la Maison de retraite.

## 10) Favoriser l'ouverture d'esprit et la découverte

Venir passer journées en accueil de loisirs est l'occasion **de vivre des expériences** sans la présence des parents. La richesse et la diversité de ces expériences garantissent à chaque enfant d'effectuer de **réelles découvertes**.

Les plannings d'activités, qui sont mis en place par les animateurs de chaque groupe d'âges à la semaine pendant les vacances et au moins pendant la période scolaire, sont développés autour de thèmes. Les animateurs permettent aux enfants de **découvrir de nouvelles pratiques culturelles, sportives, des modes de vie différents**. Par exemple, une journée à thèmes et une olympiade, ayant pour objectif la découverte de nouveaux pays, peut être organisée lors d'une session de vacances. La nature proche et environnante peut être l'occasion, lors d'une balade sensorielle, de mettre à la fois ses sens en éveil et l'apprentissage des richesses de la garrigue. Pendant les vacances d'hiver et d'été, nous proposons aux enfants de plus de 6 ans accueillis à l'ALSH de participer à des mini séjours de maximum 4 nuits et des séjours de vacances sur des thématiques et dominantes variées.

L'objectif est de leur faire **découvrir l'expérience des séjours de vacances** accompagnés par une équipe d'animation sans la présence des parents. La vie en collectivité, l'autonomie, le respect, la découverte de lieux, de cultures et d'activités sont des notions qui structureront ces projets de séjours en intégrant les participants dans l'organisation quand cela sera possible.

Au cours de l'été, des nuits d'hébergement (mini camp) seront proposées aux enfants de 3 à 12 ans. Ces nuitées sont thématiques afin d'intégrer les enfants dans un imaginaire

instaurés par les animateurs et de les mettre à l'aise pour une première nuit sans les parents et sous une tente.

## II ) LES ACTIVITÉS ET LES SORTIES

Nous organisons l'accueil des enfants pendant les mercredis et les vacances scolaires en leur permettant de s'amuser, de faire, de ne pas faire, de découvrir, de proposer, de visiter (liste non exhaustive) dans des lieux de vie agréables et sans obligatoirement des objectifs de réussite, de gain ou de maîtrise. Les activités mises en place **sont adaptées**, en fonction du groupe d'âges, au développement et aux besoins de l'enfant.

Les plannings d'activités permettent aux parents et aux enfants de connaître à l'avance le programme des futures journées d'animation. Ces activités et les sorties proposées sont développées autour de thèmes. Ces thèmes sont variés, issus de propositions d'enfants ou liés à des festivités locales ou faits de sociétés. Grâce au "Conseil d'enfants", les enfants peuvent participer à l'élaboration du planning et des règles de vie ensemble. Les animateurs ont préparé ou prévu un planning qui peut être remis en question et modifié grâce aux idées et envies des enfants (activités – ateliers – sorties – grands jeux – etc.). Ces plannings sont mis à disposition des parents et des enfants chaque jour d'accueil sur internet ([www.alpj.org/fabulos](http://www.alpj.org/fabulos)) et sur les panneaux d'affichages de chaque école. Des exemplaires au petit format (réduire les coûts et l'utilisation du papier) sont également distribués en début de chaque période. Ces informations sont volontairement diffusées tardivement (1 ou 2 semaines avant) afin d'éviter de contribuer de consommation d'activités et de sorties ; sachant que les activités et les sorties doivent rester **les vecteurs des objectifs pédagogiques** précédemment développés.

Il y a une sortie par semaine pendant les vacances scolaires pour chaque tranche d'âge. Pour les petites vacances, les sorties proposées sont accessibles par le réseau TAM. Pendant les vacances d'été, une fois par mois, un car emmènera tous les enfants vers une sortie plus lointaine. Les parents **peuvent être invités à participer** aux sorties pour accompagner les groupes d'enfants en fonction des places disponibles.

## Partie 3 : LA VIE QUOTIDIENNE

### 1) Déroulement d'une journée type à l'ALSH :

<b>JOURNÉE TYPE</b> <b>L'ALSH FABULOS DROLLES</b>	
<b>De 7h30<sup>5</sup> à 10h00 :</b> <b>Accueil des familles</b>	<b>“Accueil autonome”</b> (jeux de société, dessins, jeux extérieurs, contes, expression corporelle proposés par l'équipe d'animation où les enfants choisissent leur occupation)
<b>A 10H00 :</b> <b>Fermeture du portail</b>	<b>Pour les 3 - 6 ans : « La parole des enfants »</b> Présentation de la journée par un animateur avec la participation des enfants, météo des humeurs, petit tour aux toilettes/ lavage des mains <b>Pour les 6 - 12 ans : « Conseil d'enfant »</b> Un conseil d'enfant est mené par les enfants accompagné par les animateur, ils sont scénaristes et acteurs de leurs journées. Ensuite présentation de la journée par un animateur avec la participation des enfants puis petit tour aux toilettes/ lavage des mains.
<b>De 10H15 à 11H15 ou 12H15</b>	<b>Activités par groupe selon le planning d'activités</b>
<b>De 11 h à 11h 30</b>	<b>Temps libre autonome et activités/ jeux</b> proposés par les animateurs selon l'envie des enfants Les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire comme jeux/ activités, selon leur envie et besoin du moment. En parallèle les animateurs proposent des jeux/ animations libres en autonomie.
<b>A 11H45</b>	<b>Repas pour tous les enfants avec l'équipe d'animation</b>
<b>Après le repas</b>	<b>Temps de sieste</b> pour les 3 - 4 ans La sieste est également proposée pour tous les enfants qui souhaitent se reposer <b>Temps calmes</b> pour les 4 - 12 ans
<b>Vers 14H30 ou 15H30</b>	<b>Activités par groupe selon le planning d'activités</b>
<b>16H00</b>	<b>Goûter</b>
<b>De 16H30 à 17H00</b>	<b>Temps libre autonome et activités/ jeux</b> proposés par les animateurs selon l'envie des enfants Les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire comme jeux/ activités, selon leur envie et besoin du moment. En parallèle les animateurs proposent des jeux/ animations libres en autonomie.
<b>De 17H00 à 18H30</b> <b>Départ des enfants</b>	<b>“Accueil autonome” (idem “le matin”)</b>



5 Nous ouvrons désormais à **8H00** jusqu'à nouvel ordre au vu du protocole sanitaire

## 2 ) Les repas et le goûter :

Le repas du midi est fourni par la Cuisine Centrale de Montpellier. Durant les repas, l'équipe d'animation **amènera les enfants à goûter** les plats présentés sans exiger d'eux de terminer leur assiette. Un chef de table est défini parmi les enfants, en ce sens nous responsabilisons l'enfant lors du temps du repas. Les enfants sont amené à participer au débarrassage de la table avec l'accompagnement de l'animateur dans le but de **les responsabiliser** et de leur apprendre **l'autonomie**. **Les plus jeunes sont accompagné** pour apprendre à manger seul, à découper de la viande ou se servir de l'eau.

Concernant les PAI et les régimes spéciaux, la Cuisine Centrale ne fournis plus ces repas, il vous faut donc préparer un repas adapté pour votre enfant. Merci d'en préciser le régime et les demandes de fournir le repas PAI lors de l'inscription.

L'accueil de loisirs propose un goûter vers 16H00 (composé de fruits, d'un accompagnement "solide" et d'une boisson eau ou jus de fruits).

## 3) Le repos et les temps calmes :

Après le repas, un temps de repos est proposé aux enfants, en particulier les 3-4 ans feront la sieste dans une salle adaptée. Les enfants seront accompagnés à se reposer. Les animateurs proposent une petite histoire à lire aux enfants, et de la musique douce est en fond pour aider les enfants à s'endormir dans le calme. Les enfants se réveilleront à leur rythme (accompagnement et jeux de réveil). La sieste est proposée pour tous les enfants s'ils souhaitent se reposer.

Pour les autres enfants, un temps calme est aménagé (lecture, jeux de société, relaxation...), afin de répondre à leur rythme.

## Partie 4 : Le rôle et les fonctions de l'animateur

L'animateur est le **garant de la sécurité physique et morale de l'enfant**. Il s'engage à œuvrer vers les objectifs défendus par le projet pédagogique afin d'organiser ses journées de loisirs. L'animateur participe à l'élaboration et à l'évolution du projet pédagogique. "Le Contrat Anims – 6 ans et + 6 ans" (Cf. "Contrat Anims – 6ans & + 6 ans") et "La fiche rappel" (Cf. "La fiche rappel"). Permettent de découvrir ou de se remémorer les fonctions d'animateur lors d'une journée d'animation à l'ALSH Fabulos Drolles.

### 1 ) La préparation & le bilan des sessions :

**Les mercredis** : Une réunion par mois est organisée afin de faire le bilan de la session passée, de préparer les journées d'animation et les évènements futurs.

**Les vacances scolaires** : Une réunion de présentation, d'élaboration du projet pédagogique et de préparation de la session à venir est organisée au plus tard deux semaines avant le début des vacances.

La direction met à disposition de l'équipe d'animation pour mettre en place les projets d'activités et d'animations : un ordinateur connecté à internet, des fiches et des malles pédagogiques, les documentations spécifiques, des ressources pédagogiques ("Le Journal de l'animation", livres et classeurs).

### Pour l'animateur stagiaire BAFA et l'animateur non diplômé :

Trois entretiens sont prévus : un premier entretien pour l'accueil du stagiaire afin de définir les objectifs à atteindre, les actions et attendue du stage. Le second entretien pour un petit bilan et voir la progression du stagiaire, et enfin un troisième pour l'évaluation et la validation ou non du stage.

Une évaluation à chaque fin de semaine sera organisée grâce aux supports suivants : une grille d'auto évaluation et un entretien avec la direction. **Un projet d'activité** ou d'animation sera demandé au cours du stage afin de compléter son évaluation pratique grâce à un écrit et une situation animée. Une évaluation de fin de stage réunissant les grilles d'auto évaluation ; le projet d'activité ou d'animations et de l'ensemble des discussions avec l'équipe d'animation permettront de déterminer la validation ou non du stage BAFA.

## 2) L'engagement de l'animateur :

L'animateur est un **acteur éducatif engageur**. Il doit permettre aux publics accueillis de découvrir de nouvelles choses, de pouvoir à travers des valeurs et des méthodes pédagogiques **développer des apprentissages**. A travers l'éducation populaire la mission principale de l'animateur est de créer du lien social entre tous les acteurs de l'accueil de loisirs. **C'est un VRAI métier**.

### Pour rappel les 5 fonctions de l'animateur sont :

- 1 - **Assurer la sécurité** physique et morale des mineurs
- 2 - **Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique** en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils collectifs de mineurs
- 3 - **Construire** une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective
- 4 - **Participer à l'accueil**, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- 5 - **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités

### Les missions de l'animateur à « Fabulos Drolles » :

#### ➤ **Avoir un rôle éducatif, de soutien et d'accompagnement**

L'accueil des enfants repose en grande partie sur les qualités humaines de l'équipe d'animation. La transmission des valeurs évoquées dans le projet éducatif doit être continue et adaptée. Les actions présentées dans le projet pédagogique doivent être mises en place et développées, elles seront le vecteur des valeurs éducatives transmises qui permettront à l'animateur d'occuper un véritable rôle éducatif. **L'animateur doit aider et accompagner l'enfant** dans ses choix. Il ne doit pas exiger ce que l'enfant ne comprend et ne peut pas réaliser. Enfin l'animateur demeure auprès de l'enfant un guide ouvrant le chemin de la **découverte** de nouvelles manières de s'occuper, de nouvelles personnes et de cultures différentes. L'attitude de l'animateur doit **être irréprochable** car il se positionne comme un "exemple" aux yeux de l'enfant.

#### ➤ **La Responsabilité**

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour **assurer la sécurité des enfants** qui lui sont confiés. Il est important que tous les acteurs soient rigoureux en ce qui concerne la sécurité affective et physique de chaque enfant. La présence des animateurs et une vigilance accrue auprès des enfants permettront de favoriser ce contexte protecteur (ne pas hésiter à rassembler et à recompter régulièrement les enfants composant le groupe). Il est impératif de



**respecter les consignes données par l'équipe de direction** et de se conformer à la réglementation liée par les services de la Cohésion Sociale au sein des "Instructions départementales".

### ➤ La Disponibilité

L'animateur doit **être présent, actif et disponible** dans **tous les moments** de la journée de l'accueil de loisirs (temps d'accueil autonome du matin, du soir, temps d'activités, temps calmes, repas) **auprès des enfants**. L'animateur doit être disponible, chaleureux et souriant. L'enfant doit savoir qu'il peut faire appel à lui **pour l'écouter, dialoguer, l'aider et le sécuriser**. L'animateur est également **attentif aux besoins de chaque enfant** (repos, faim, envie d'aller aux toilettes, etc.) et doit veiller à l'hygiène pour tous. L'animateur est accueillant auprès des familles, il est important de communiquer avec elles.

### ➤ L'esprit d'équipe

L'animateur s'engage à mettre en pratique les projets éducatif et pédagogique. L'animateur doit **être cohérent** avec le projet pédagogique et solidaire, ouvert à la communication et à l'échange. Il **travaille en équipe**. Il ne doit pas oublier qu'il fait partie intégrante de celle-ci. En cas de problème au sein de l'équipe ou extérieur à la structure, l'animateur doit se conformer au droit de réserve et en aucun cas y mêler les enfants. En ce qui concerne la relation avec les agents de service : L'animateur doit veiller au **respect** de son travail afin d'éviter d'alourdir sa tâche (respect des horaires des repas, ranger les jouets et le matériel utilisé, ramasser et mettre les papiers à la poubelle, sensibiliser les enfants à la propreté, etc.).

### ➤ Le respect du programme

Le planning d'activités est validé par la direction mais il est conçu avec tous les membres de l'équipe d'animation. Chaque animateur **doit préparer** des idées d'activités – jeux – grands jeux – chansons dans le but de concevoir ces plannings. Vous devez respecter les projets d'activités et le mettre en œuvre. Ce programme doit vous permettre de développer vos capacités, de découvrir de nouvelles techniques grâce au **travail en équipe** et aux **ressources** de la structure et de prendre des **initiatives** dans l'organisation des activités. N'hésitez pas à y mettre les idées des enfants également.

### ➤ L'organisation

Les activités permettent d'atteindre les objectifs fixés par le projet d'activités. Pour les valider, l'animateur anticipe la préparation de ce temps d'animation, il prévoit l'organisation matérielle, humaine et temporelle. L'animateur a prévu également des variantes à l'activité. L'animateur doit **être autonome**, doit **prévoir** et **organiser** sont temps de travail.

### 3 ) La gestion du matériel :

L'accueil de loisirs est doté de matériel pédagogique et technique qui présente souvent un investissement important. C'est pourquoi nous demandons une attention soutenue concernant ce matériel utilisé. Des armoires et des classifications permettent aux animateurs de se charger de ranger le matériel utilisé et de faire participer également les enfants

#### **LE NON-NEGOCIABLE :**

L'équipe de direction a fixé des règles qui déterminent le cadre de fonctionnement pour toutes les personnes présentes au sein de l'A.L.S.H. (personnel et enfants accueillis). Ces règles ont un caractère non-négociable :

- **Veiller au bien-être et à la sécurité de tous les participants ;**
- **Ne pas avoir un comportement et un langage inacceptable (violence, langage vulgaire, racisme, brimades, tenue et hygiène négligées) ;**
- **Respecter les interdits légaux liés à la consommation de tabac, alcools et drogues.**

Les règles de vie mis en place en début de chaque session avec l'ensemble des participants permettront à chacun de les fixer afin de s'engager à les respecter. Elles peuvent être affichées de manière adaptée à la compréhension des enfants.

### 4 ) HYGIENE ET SECURITE :

L'animateur doit être vigilant de la santé et de l'hygiène de chaque enfant. Une liste des allergies et des régimes alimentaires spécifiques aux enfants concernés est affichée dans le bureau de la direction. Des trousse de secours permettent à l'animateur de soigner les enfants dans l'enceinte de l'A.L.S.H. et en sortie. Selon la gravité, lorsqu'un enfant est blessé, l'animateur :

- pratique les premiers soins et note les actes effectués sur le cahier d'infirmerie (obligatoire) ;
- prévient la direction qui prendra les dispositions nécessaires.

**Important :** Dans ce domaine, il ne peut y avoir aucune négligence et même si l'incident peut paraître bénin, l'enfant doit être soigné. Si l'animateur a un doute (usage des produits pharmaceutiques, méthodes, etc.) il doit demander l'avis de la direction ou appeler un numéro d'urgence (15) pour obtenir un conseil.

Lorsqu'un animateur sort avec un groupe d'enfants, il doit penser à prendre une trousse

à pharmacie et un portable (à défaut une carte téléphonique). Il doit vérifier que tous les produits sont présents et en bon état, la regarnir le cas échéant et au retour enlever tous les éléments souillés.

Pour les maternels (3-6 ans), l'accueil de loisirs dispose de changes de vêtements et d'une douche. Il est important, et notamment pour les plus jeunes, que l'animateur soit vigilant par rapport à la propreté. Il ne faut pas négliger la nécessité d'aller régulièrement aux toilettes en les y accompagnant avant et après la sieste, avant et après les repas et avant et après les activités, en se lavant les mains après chaque passage.

**Note COVID : Nous suivons le protocole sanitaire et les recommandations instauré par la DDCS. Nous suivons également le protocole de l'Education Nationale.**

## 5) L'EVALUATION

L'équipe d'animation permanente souhaite attacher une part importante à l'évaluation dans le but de valider ou non les objectifs pédagogiques énoncés, de connaître le ressenti du vécu des enfants – animateurs – parents, de se remettre en question, de s'améliorer, de valoriser notre travail et d'être capable d'évoluer en fonction des enfants accueillis et donc de notre société.

Nous avons choisi d'évaluer les sessions de vacances et des mercredis en utilisant un support écrit (type sondage et grille d'évaluation) afin de recueillir précisément (thème et questions fermées) et rapidement (sur une ou deux journées en fin de session) les impressions. Ce temps d'évaluation viendra clôturer le bilan prévu à chaque fin de session avec l'équipe d'animation. Il nous permettra également de comparer l'évolution dans le temps des pratiques et des projets menés au sein de l'ALSH.

***Ce projet pédagogique est susceptible d'ÉVOLUER grâce à la participation de tous les acteurs de l'ALSH Fabulos Drolles***



---

Je certifie partager les valeurs et les modalités de fonctionnement du projet pédagogique 2021 de l'ALSH Fabulos Drolles **SIGNATURES :**

**Famille**

**Animateurs**

**Directeur**

**Nom(s) :**

**Nom(s) :**

**Nom(s) :**

